

REGLEMENT

CONCOURS DE HAÏKUS

Article 1 : Objet

La Communauté de Communes Terre de Camargue, au travers du Réseau Intercommunal de Lecture Publique, organise un **Concours de Haïkus** ;

Article 2 : Modalités du concours

Ce concours est gratuit.

Le concours a pour objectif la création d'un Haïku, poème japonais de forme brève en respectant certains codes propres à cette forme de poème : une vingtaine de syllabes, une césure (saut de ligne), le tout en trois vers distincts. Le haïku pourra ou non être illustré.

Le poème devra être accompagné d'une fiche d'inscription complétée.

Article 3 : thème du concours

Le thème retenu cette année est « la mer ».

Article 4 : Déroulement du concours

Il se déroule du 1^{er} décembre 2017 au 30 avril 2018. La remise des prix aura lieu le vendredi 1^{er} juin 2018.

Les textes seront obligatoirement inédits, écrits en français, et peuvent être illustrés en couleurs ou en noir et blanc (crayons, feutres, pastels, gouache, aquarelle, éponge, etc...). Ils seront présentés sur une feuille au format A4.

Les Haïkus ne contiennent pas de titre.

Toutes les formes d'expression de haïkus seront acceptées.

Chaque participant pourra présenter 1 haïku dans sa catégorie d'âge (1^{ère} catégorie : CE1/CE2 et 2^{ème} catégorie : à partir du CM1). Chaque Haïku devra être écrit de manière lisible sur la feuille A4, en annexe de la fiche d'inscription.

Article 5 : Afin de préserver l'anonymat les textes ne devront comporter en aucun endroit, ni nom, ni signature, ni adresse, ni aucun autre signe distinctif.

Il ne sera accepté qu'un seul haïku par participant(e).

Article 6 : Les lauréat(e)s des années précédentes ne pourront concourir l'année suivant l'obtention de leur prix.

Article 7 : Les participant(e)s devront déposer **avant le 30 avril 2017** un exemplaire de leur œuvre dans les médiathèques intercommunales du réseau de la Communauté de Communes ou les faire parvenir par courrier à l'adresse suivante :

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE
Réseau Intercommunale Livre et Lecture Publique
« Concours de Haïkus »
26, quai des croisades
30220 AIGUES-MORTES

Et envoyer une version WORD par mail à l'adresse suivante : c.auvray@terredecamargue.fr

N.B. Ne seront pris en compte que les participants ayant envoyé la version papier ET numérique

Article 8 : Le jury, composé de lecteurs du Réseau Intercommunal de Lecture Publique et de professionnels de l'écriture désignera en toute indépendance le(s) lauréat(es). Les décisions seront sans appel.

Article 9 : La remise des prix est programmée le vendredi 1 juin 2018.

Un courrier vous sera envoyé ou remis par vos bibliothécaires.

Article 10 : Les textes ne seront pas rendus. Les candidat(e)s - et pour les mineurs, leur(s) parent(s) ou tuteur - en participant à ce concours, autorisent, de fait, la Communauté de communes Terre de Camargue à reproduire leur œuvre sur ses supports de communication, et ce, jusqu'au 31 décembre 2028.

Article 11 : La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 12 : Pour tout renseignement, s'adresser au :

04.66.73.93.14

Communauté de Communes Terre de Camargue

reseau.biblio@terredecamargue.fr

04.66.53.04.63

Bibliothèque intercommunale / Le Grau du Roi

mediatheque.legrauduroi@terredecamargue.fr

04.66.53.90.51

Bibliothèque intercommunale / Saint-Laurent d'Aigouze

mediatheque.saintlaurentdaigouze@terredecamargue.fr

04.66.53.68.16

Bibliothèque intercommunale / Aigues-Mortes

mediatheque.aiguesmortes@terredecamargue.fr

Communauté de Commune Terre de Camargue

www.terredecamargue.fr

Portail de lecture publique

www.terredecamargue-culture.com